

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ
DE PIERRE-DE SAUREL

AVIS PUBLIC

Avis est donné par la soussignée, greffière de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Pierre-De Saurel, que le Conseil de la MRC a adopté, à sa séance extraordinaire du 17 décembre 2025, le règlement numéro 388-25 décrétant une dépense et un emprunt de 5 974 608 \$ pour la création d'un fonds de roulement.

Avis est également donné que, conformément à la loi, ce règlement a reçu l'approbation de la ministre des Affaires municipales le 13 janvier 2026.

Ce règlement est disponible, pour consultation, au siège social de la MRC, 50, rue du Fort, Sorel-Tracy, ainsi qu'au bureau de chacune des municipalités membres de la MRC durant les heures d'ouverture. Il peut également être consulté sur le site Internet de la MRC au www.mrcpierredesaurel.com/documents/reglements.

Donné à Sorel-Tracy, ce 15^e jour du mois de janvier 2026.

La directrice des affaires juridiques et greffière,



Mme Jessica St-Pierre